

**AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

---

**DELIBERATION N° 02- 05 DU 30 MAI 2002  
RELATIVE AU PROJET DE SURELEVATION DES LOCAUX DE LA  
DIRECTION DE SECTEUR VALLEES D'OISE A COMPIEGNE**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

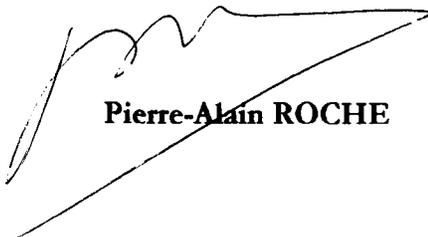
- VU le décret n° 66-700 du 14 septembre 1966 relatif aux Agences financières de Bassin, modifié par les décrets n° 74-284 du 8 avril 1974 et n°75-998 du 28 octobre 1975,
- VU la délibération du Conseil d'administration n° 99.20 du 26 octobre 1999,
- VU la délibération du Conseil d'administration n° 01.35 du 15 novembre 2001,

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE**

Le Conseil d'administration porte l'engagement financier pour l'opération de surélévation des locaux de la Direction des Vallées d'Oise à 1 001 300 euros T.T.C.

Le secrétaire,  
Directeur de l'agence



**Pierre-Alain ROCHE**

Le président  
du Conseil d'Administration



**Jean-Pierre DUPORT**